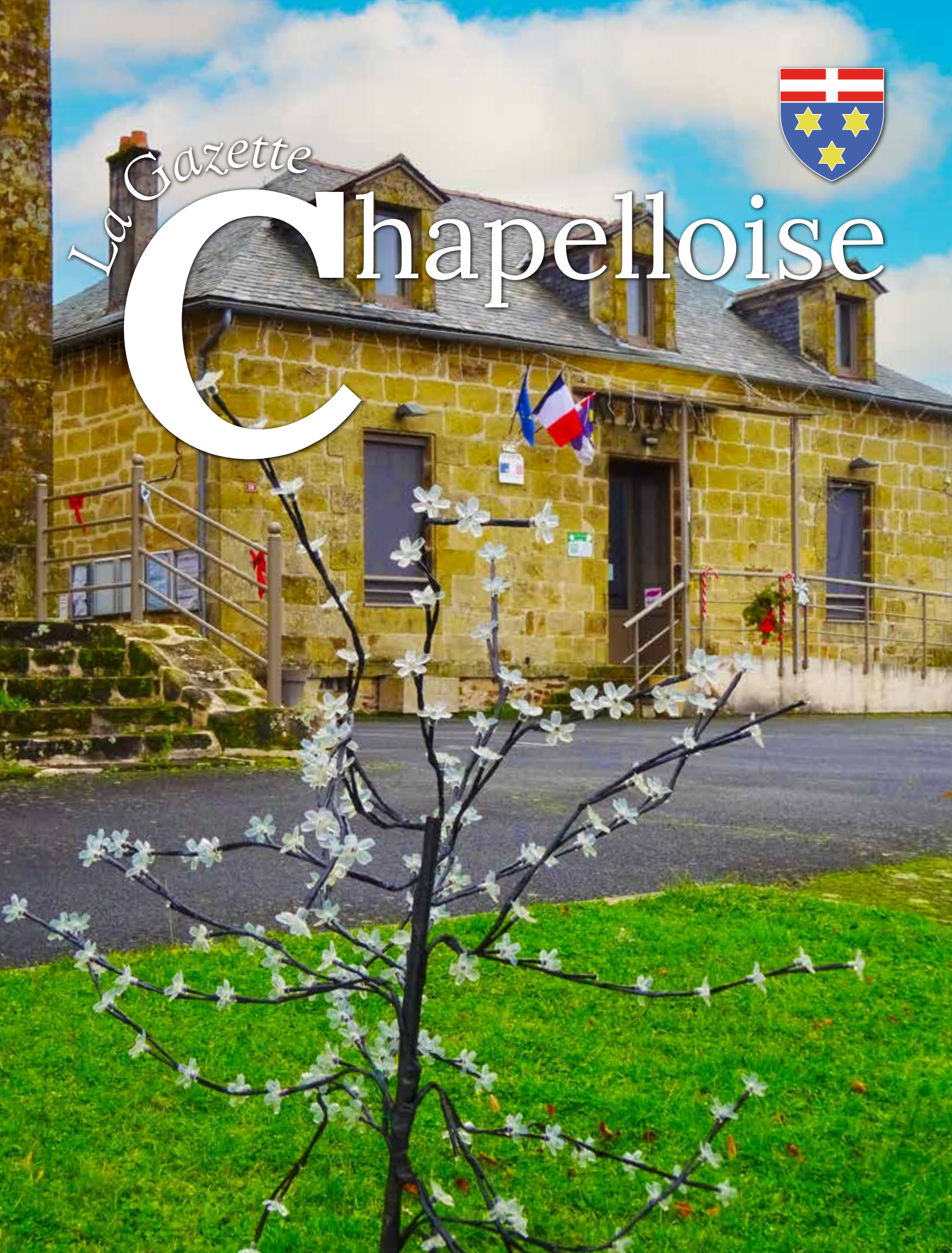




La Gazette

Chapelloise



SOMMAIRE

3EDITO DU MAIRE

4BUDGET

5-7LES NOUVELLES

8 RÉTROSPECTIVE

9PROJETS 2025

10-14.....VIE ASSOCIATIVE

15-17..... INFOS UTILES

18ETAT CIVIL



Bulletin municipal n°11 - 2025

Commune de La Chapelle-aux-Brocs

Directeur de la publication : Michel BERIL

Rédaction : Michel BERIL, Serge DEZETTE,
Marcelle VAUXEL

Crédits photos : Serge DEZETTE, Michel BERIL,
Nicolas BALA, Marcelle VAUXEL, les associations

Mise en page : Nicolas BALA - nb-art.com

Édito du Maire



Chers amis, Chapellois,

C'est avec un profond sentiment de responsabilité et de fierté que je m'adresse à vous aujourd'hui en tant que Maire de notre commune, un lieu où la simplicité, l'entraide et l'esprit de proximité sont au cœur de notre quotidien.

Notre village est en progression constante en nombre d'habitants, il est riche de sa population de ses entreprises et de son patrimoine. Chaque jour, dans nos échanges, nos actions et nos initiatives, nous témoignons de notre solidarité et de notre attachement à notre territoire. C'est ce qui fait la force de notre communauté.

Cette année, plusieurs projets seront lancés, toujours dans l'idée d'améliorer la qualité de vie de chacun, tout en préservant l'âme de notre village. Réfection et mise en sécurité de la route de la Grange, gestion du pluvial sur le domaine public, pose de buses et de grilles, rue du Genier et du Bos. Deuxième tranche d'enfouissement des réseaux avec implantation d'une borne défense incendie à l'intersection de la route de la Garenne.

Revitalisation du terrain derrière la salle polyvalente avec une plantation de plusieurs essences d'arbres et de plantes. Une étude est en cours pour aménager l'ensemble de ces structures, salle polyvalente, aire de jeux, et City stade.

Nous avons la chance de vivre dans un environnement calme et agréable, mais cela nécessite un engagement collectif. Chacun de nous, à sa manière, contribue à faire vivre notre village. Par sa participation aux événements locaux, par son respect de l'environnement ou encore par la convivialité qui règne entre nous. Ce sont ces petites choses qui font de notre commune un lieu où il fait bon vivre.

Je tiens également à remercier les bénévoles, les associations, et tous ceux qui, par leur engagement, permettent à notre village de continuer à rayonner.

Je remercie le département pour son aide dans la gestion et l'entretien des routes avec le service corréze ingénierie et nos deux conseillers départementaux Sandrine Maurin et Gérard Soler pour leur soutien d'un projet qui me tenait à cœur, la reprise du VC2 (Rte du colombier) maintenant acté, qui va continuer la départementale D152e1 (Rte de la Chapelle) pour fermer la boucle et rejoindre la D923. (Rte Aurillac)

La communauté d'agglomération du bassin de brive (cabb) avec son fonds de soutien territorial (FST) qui peut être utilisé de différentes façons, routes, bâtiments, communaux etc.

Puis aussi la formation des secrétaires de mairies indispensable aujourd'hui avec une avancée croissante des technologies, des aides appréciées dans ces moments de budgets contraints.

L'avenir de notre commune repose sur notre capacité à rester unis et solidaires. Ensemble nous continuerons à avancer, à relever les défis et à préserver la qualité de vie que nous chérissons tant.

Je vous remercie de votre confiance et de votre engagement.

Soyons fiers de notre commune et de ce que nous avons accompli ensemble.

Avec toute mon amitié, bonne et heureuse Année 2025

Michel Zeril

Budget



COMPTE ADMINISTRATIF 2023

FONCTIONNEMENT	
Résultat fin 2022 (Excédent cpte 002)	234 116,78 €

INVESTISSEMENT	
Résultat fin 2022 (Excédent cpte 001)	45 598,03 €

EXERCICE 2023		
Dépenses	188 711,68 €	75 974,07 €
Recettes	264 685,75 €	
Excédent cumulé	310 090,85 €	

EXERCICE 2022		
Dépenses	185 168,18 €	-89 471,58 €
Recettes	95 696,60 €	
Déficit cumulé	-43 873,55 €	

RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2023 : 266 217,30 €

Report excédentaire en fonctionnement	245 103,61 €
---------------------------------------	--------------

RESTES À RÉALISER		
Dépenses	79 113,69 €	-21 113,69 €
Recettes	58 000,00 €	
Besoin de financement section invest.	64 987,24 €	

EXCÉDENT SUR L'EXERCICE 2023 : 245 103,61 €

AFFECTATION DU RÉSULTAT SUR BP 2024

Le résultat cumulé de la section d'exploitation est affecté de la façon suivante :

- Affectation du résultat 2023 en investissement sur BP 2024 64 987,24 €
- Affectation du résultat 2023 en fonctionnement sur BP 2024 245 103,61 €

BUDGET PRIMITIF 2024

FONCTIONNEMENT			
DÉPENSES		RECETTES	
Dépenses 2024	371 851,61 €	Recettes 2024	210 900,00 €
Virement section investissement	84 152,00 €	Recettes 2023 reportées	245 103,61 €
Total dépenses	456 003,61 €	Total recettes	456 003,61 €

INVESTISSEMENT			
DÉPENSES		RECETTES	
Déficit cumulé	43 873,35 €	Excédent cumulé reporté	64 987,24 €
Reste à réaliser	79 113,69 €	Reste à recevoir	58 000,00 €
Emprunt & cautions	27 500,00 €	FCTVA	21 000,00 €
Travaux prévus	104 600,00 €	Subventions	21 718,00 €
Opérations d'ordre	0 €	Opérations d'ordre	5 230,00 €
Total dépenses	255 087,04 €	Total recettes	170 935,24 €
		Autofinancement (virement de la section fonctionnement)	84 152,00 €
		Total recettes	255 087,24 €

TAUX D'IMPOSITION DES TAXES LOCALES POUR 2024

Le Conseil municipal a décidé, à l'unanimité, de ne pas changer les taux d'imposition des taxes locales pour l'année 2024 :

Taxe foncière bâti : 34,49 % * • Taxe foncière non bâti : 93,72 %

* Compte tenu de la suppression de la taxe d'habitation, le taux de la taxe foncière bâti intègre le taux départemental.

Les Nouvelles

■ LA POTERIE CHAPELLOISE REJOINT LA FAMILLE DES LABELLISÉS «ORIGINE CORRÈZE»

Vendredi 25 octobre, après-midi, Sandrine Maurin et Gérard Soler, Conseillers Départementaux du canton de Brive-la-Gaillarde 3, en présence de Michel Béril, maire de la commune et de Charlotte Forman, représentante de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Corrèze, ont remis le Label « Origine Corrèze » à Louis EYNARD, potier chapellois, distinction qui marque la reconnaissance de son talent et de sa valeur créatrice.

Du métal à la terre :

Louis Eynard habite dans le bourg de La Chapelle-aux-Brocs depuis 2002, commune bien nommée pour un potier. Pour entrer dans la vie active, il a d'abord appris à travailler le métal, et aujourd'hui quinquagénaire, il exerce encore le métier de soudeur. Mais depuis son adolescence c'est l'art de la poterie qui l'attire, et c'est dans son atelier installé dans le sous-sol de sa maison, au centre du bourg, créé en 2016, fermé pour cause de Covid et réouvert en 2022, qu'il a l'opportunité de s'adonner à sa passion première et pour laquelle il n'a cessé de se perfectionner, par des cours et des stages. L'artiste tourne, engobe et cuit de belles céramiques, à usage domestique ou ornemental. Il travaille la terre rouge, de la région, et réalise une large gamme de pièces uniques, épis de faitage, bols, plats, brocs...

Il propose des cours de poterie pour adultes mais également pour enfants.

Ses créations uniques et personnalisées sont à retrouver, à l'Etape Chapelloise, à la poterie de Cressensac et à son atelier.



■ RETROUVAILLES DES ANCIENS ÉLÈVES

Depuis 2013, anciens élèves, filles et garçons, ayant fréquenté l'école de la commune dans les années 50 et 60, se retrouvent régulièrement autour d'un repas amical. Le samedi 12 octobre ils étaient 31, réunis à l'Etape Chapelloise, autour d'un délicieux repas, préparé et servi par Teddy et Maryline. Rien ne manquait sur les tables, la déco avait le goût du jour : menus écrits à la main, crayons, et même des bons points. Tous ont apprécié ce moment de retrouvailles, chargé d'émotion, que Paulette, la poétesse bien connue sur la commune a si bien traduit dans un texte qu'elle avait préparé : « Aujourd'hui c'est une fenêtre qui s'ouvre sur le passé, nous sommes là pour savourer quelques moments de bonheur ... nous n'oublierons jamais le tableau noir et l'odeur de la craie, l'encre violette dans les encriers, la douce chaleur du poêle qui ronronnait... ».



L'esprit était là pour se rappeler les bons souvenirs d'école et partager des photos de l'époque, si précieusement conservées et présentées dans des albums, mis à disposition par Michèle.

Après le repas visite pour certains de la transformation de l'école, sous la houlette de Paulette qui dirige l'atelier des amitiés chapelloises. Même si le bâtiment n'abrite plus l'école fermée depuis l'an 2000, il fait toujours partie du patrimoine communal. Plus que centenaire, il a gardé son charme ancien, bien entretenu par les municipalités successives, il a toujours fière allure avec au premier étage un appartement locatif et au rez-de-chaussée une salle associative.

Émotion et nostalgie ont marqué cette journée, que tous sont prêts à renouveler.

■ TÉLÉTHON - DEUX COMMUNES VOISINES ONT MARCHÉ POUR LE TÉLÉTHON

Samedi 30 novembre, Véronique et Bernard, organisateurs du Téléthon de La Chapelle-aux-Brocs et Dampniat avaient programmé une randonnée pédestre consistant en un aller-retour en boucle entre les deux communes, soit une douzaine de kilomètres. Nicole Mattenet, coordinatrice de l'AFM pour la Corrèze était présente au départ à 9h 30, à La Chapelle, pour adresser ses remerciements et ses encouragements aux participants.

Après plusieurs années pluvieuses, les organisateurs étaient satisfaits de compter cette année une soixantaine de marcheurs suivis par la Croix Blanche. Malgré les belles côtes, tout le monde a fait le parcours complet, sous un beau soleil et de belles couleurs d'automne. La pétanque a réuni une quinzaine d'équipes à Dampniat.

Grâce à la générosité des associations et des habitants de ces deux communes voisines, une somme de 1 729,50 € a été reversée au Téléthon pour aider au financement de la recherche scientifique.



implication de deux commune voisines – chapellois et dampniacois unis pour une même cause

■ LES NOUVEAUX PROPRIÉTAIRES ET LES NOUVEAUX NÉS DE 2023

Samedi 16 mars lors d'une cérémonie organisée à la mairie, le Maire et son conseil municipal étaient heureux de souhaiter la bienvenue aux nouveaux propriétaires installés sur la commune en 2023 et aux nouveaux-nés qui sont venus égayer les foyers de leurs heureux parents.

Pas de constructions nouvelles, les six familles devenues propriétaires sur la commune ont acquis un bien immobilier déjà existant. Elles arrivent des communes voisines Brive, Malemort, mais aussi du Pas-de-Calais, de l'Oise, de la Savoie. Elles ne sont pas arrivées par hasard, la plupart sont originaires de la région et arrivées à la retraite elles ont souhaité retrouver leurs racines et revenir habiter au pays.

Ces nouveaux chapellois ont écouté avec attention le mot de bienvenue du maire Michel Béril qui a présenté son équipe municipale et remercié les nouveaux propriétaires d'avoir choisi la commune comme lieu de résidence. Cette petite commune de moins de 500 habitants, est proche des équipements et services de Brive dont elle est rattachée par l'Agglo, et elle a tout d'une grande avec son commerce local l'Etape Chapelloise, lien social au cœur du village, ses services de santé, Kinés et infirmières, sa couturière, ses diverses associations, foyer rural, chasse, FNACA, aînés, « nou-nous », ses équipements de loisirs city stade et aire de jeux, également sur la commune des agriculteurs, des artisans et depuis peu un cabaret.

Les deux nouveaux-nés sont, Lohan et Ambre, qui ont soufflé leur première bougie en 2024, en avril pour Lohan, et Octobre pour Ambre, leurs parents sont des chapellois bien connus sur la commune.

Pour marquer cette cérémonie, la mairie leur a offert un médaillon en porcelaine de Limoges, aux armoiries de la commune et remis un livret d'accueil.

A suivi le partage du verre de l'amitié, moment privilégié pour les échanges entre élus et nouveaux chapellois. Cette rencontre conviviale a été très appréciée par les nouvelles familles qui étaient toutes présentes à cette sympathique réunion.



■ NOËL DES ENFANTS DE LA COMMUNE

A l'approche de Noël, le Foyer rural, avec la participation du CCAS, a offert un après-midi récréatif pour les enfants de la commune, dimanche 15 décembre.

Chaque petit chapellois, âgé de 6 mois à 10 ans avait reçu une invitation pour se rendre à la salle polyvalente, à 15 h, 25 se sont inscrits. Accompagnés de leurs parents, ils ont assisté sagement au spectacle de magie proposé par Yann Magic. Un jeune briviste de 18 ans qui se transforme en magicien et intervient auprès des enfants pour les étonner et les faire rêver, avec des tours visuels pour lesquels il a usé de nombreux accessoires : cartes, foulard, cordelettes, grand livre de coloriage... Complice avec son public, Yan a fait participer les enfants et les parents à ses tours de magie et de mentalisme.

Le spectacle terminé, le Père Noël est arrivé dans une belle calèche, accueilli par des enfants impatients. A la Chapelle il n'y a que des enfants sages, c'est pourquoi, il a remis à chacun d'eux, un cadeau offert par le CCAS. Comme il se plaît de le faire, le Père Noël, s'est prêté à la séance photo avec les enfants ravis pour la plupart, mais craintifs et intimidés pour d'autres, refusant même de s'approcher du bonhomme en rouge. La météo un peu meilleure que ces derniers jours a permis aux parents et aux enfants de faire un tour de calèche dans les rues du bourg. Ce temps récréatif s'est terminé par un délicieux goûter. Cette manifestation magique a offert comme chaque année, l'occasion aux jeunes familles et aux enfants de se rencontrer.

*Pour contacter le magicien Yann Magic :
07.68.82.30.56 ou yann.magic09@gmail.com*



■ LES SECOURISTES DE LA CROIX BLANCHE AUX J.O. DE PARIS

Lundi 5 août, à 11 h, une équipe de 9 équipiers secouristes et deux véhicules de secours dont le VPSP 2 et le VL, sont partis de La Chapelle-aux-Brocs, pour aller renforcer les secours sur Paris, et cela jusqu'au 11 août.

Les organisateurs des J.O ont sollicité la Corrèze, comme tous les comités de France, la Croix Blanche Corrèze a fait le maximum pour répondre à sa Fédération, selon ses moyens. Notée sur le planning, sur les sites sportifs du Stade de France, du Parc des Princes, SHELTER et Versailles, leur mission était de veiller avec les équipes médicales, à la sécurité civile et effectuer les premiers secours. Les secouristes corréziens faisait partie d'un « groupement solidaire », ils ont travaillé en étroite collaboration avec quatre autres associations agréées sécurité civile, de ce groupe, la FFSS, la CRF, l'Ordre de Malte, et l'UNASS.

Les secouristes se sont engagés bénévolement, leur temps pris sur leurs congés annuels et repos, ils étaient logés dans les hébergements prévus à proximité des sites. Marion Dupuy, responsable opérationnelle, du comité de la Corrèze encadrait ses équipiers, trois hommes et cinq femmes. Ils s'étaient préparés depuis plusieurs mois, engagés dans cette mission exceptionnelle avec enthousiasme et leur sens de l'engagement citoyen, motivés et fiers de leur devise « SERVIR ». Malgré les lourds préparatifs et le départ sur ce renfort JOP 2024, le Comité Départemental des Secouristes Croix Blanche de Corrèze a maintenu son engagement sur les dispositifs de secours sur le département et en renfort sur les départements limitrophes. Pour rappel, la Croix Blanche Corrèze avait déjà foulé les pavés de la capitale pendant la crise sanitaire du Covid en 2020.





Voirie communale

■ Route de la Grange

Curage de fossé, pose de drain et terrassement

■ Route de La Favède

Délimitage et enrobé à chaud sur 500 m

■ Impasse du Pré Lafond

Délimitage et enrobé à chaud

■ Fond chemin du Verger et Fond Rue de La Sudrie

Fourniture et mise en œuvre d'un enduit bi-couche

■ Entrée Etape Chapelloise

Fourniture et mise en œuvre d'un enrobé à chaud

Coût total des travaux : 55 588 € HT • Total subventions (Etat-Agglomération-CD19) : 32 278 €

Enfouissement réseaux

Reprise du programme d'enfouissement des lignes + lampadaires route de La Grange (1er tranche) et impasse du Puy Chartrier

Commencement des travaux : Avril 2024

Participation commune au coût total des travaux subventionnés FDEE : 10 767 €

Les bâtiments communaux

■ Logement communal ancienne école maternelle

Mise en place de volets roulants sur fenêtres et portes fenêtres

Coût total des travaux : 3 843,24 € HT • Subvention CD19 : 961 €

■ Logements communaux rue de la Sudrie

Mise en place pour chaque logement d'une pompe à chaleur (PAC) air/air pour chauffage et climatisation

Coût total des travaux : 5 293,25 € HT • Subvention CD19 : 1 323 €

■ Mairie

Remplacement des petites fenêtres hautes par des menuiseries PVC

Coût total des travaux : 2 906,16 € HT • Subvention CD19 : 726 €

■ Salle Polyvalente

Achat d'une plateforme scène démontable et amovible, mise en place de sèche-mains

Coût total des travaux : 4 568 € HT

■ Etape Chapelloise

Achat et mise en place d'une deuxième pergola

Coût total des travaux : 2 160 € HT • Subvention CD19 : 540 €

■ Local infirmière

Achat, mise en place d'une cloison amovible + spot et interrupteur électrique

Coût total des travaux : 1 120 € HT • Subvention CD19 : 280 €



Projets 2025

Les bâtiments communaux

■ Salle polyvalente

Reprise des dalles du plafond suite à malfaçon et projet de réaménagement des abords de la salle à finaliser

Programme de voirie 2025

■ Route de La Grange

Réfection de la partie route affaissée + nettoyage fossé sur 100m, pose d'un drain routier, remblaiement, pose de géotextile

■ Rue de la Croix du Genier

Réalisation d'un fossé, pose d'un tuyau PEHD, empierrement et revêtement tri-couche

Enfouissement réseaux

Poursuite du Programme d'enfouissement des lignes avec la deuxième partie de la route de La Grange

Espace public

■ SIRTOM

Mise en place de 4 colonnes de tris enterrées (Ordures ménagères, verre, papier, emballages) à côté des bouteilles de gaz de la salle polyvalente

■ Allées du cimetière

Réalisation d'un enrobé à chaud sur les allées du cimetière plus ancien

FINALISATION DU P.L.U.

Fin 2022 notre dossier PLU a été transmis à la Préfecture ainsi qu'aux Personnes Publiques Associées pour avis il s'en est suivi une enquête publique durant laquelle le commissaire enquêteur s'est tenu à la disposition du public en mairie de La Chapelle aux Brocs et a reçu les observations ou contre-propositions écrites ou orales de nombreux Chapellois.

L'enquête publique s'est déroulée du mercredi 20 septembre 2023 9h00 au samedi 21 octobre 2023 12h00 sous l'autorité de Monsieur Jacques, Robert VAYNE, commissaire enquêteur.

A la suite de cette enquête publique un rapport avec les conclusions du commissaire enquêteur a été mis en ligne et se trouve encore sur le site internet de la commune.

Le PLU a pu évoluer et être finalisé, en prenant en compte les observations émises par les services de l'état ainsi que les demandes jugées recevables formulées lors de l'enquête publique.

Le PLU finalisé a été approuvé lors de la séance de conseil municipal du 10 Février 2024, entraînant l'abrogation de notre carte communale.

Des annonces légales par voie de presse ont été faites pour signifier l'abrogation de notre carte

Le dossier complet est accessible sur le site Géoportail de l'Urbanisme.



■ LA COMMUNE ACCUEILLE UN NOUVEL AGENT TECHNIQUE

Un nouvel agent technique polyvalent a été recruté par la mairie.

Il se prénomme Adrien Flageul et, après une période d'essai, il a été nommé stagiaire sur un poste d'Adjoint Technique Territorial depuis le 1^{er} janvier 2025. Il est âgé de 37 ans, et vit dans la commune voisine de Jugeals-Nazareth, il est titulaire d'un CAP d'installateur sanitaire et électricité et d'un BEP d'installateur en génie climatique. Adrien prendra en charge, l'entretien de la voirie, des bâtiments et des terrains communaux. Il travaillera trois jours sur la commune, du lundi au mercredi et les deux jours suivants sur celle de Lagleygeolle.



■ Le foyer rural

ANIMATIONS 2024 : petits bonheurs et petits tracas

Cette année encore, l'équipe du Foyer Rural s'est mobilisée pour proposer diverses animations et permettre aux Chapellois de se retrouver à de nombreuses reprises.



Les petits chasseurs d'œufs



Fête de l'été : danse en famille



Fête votive : Aqua pétanque ?

L'année a débuté avec le LOTO le 16 mars. La salle était comble malgré la diffusion d'un match de rugby des Six Nations ! On a compté autant de Chapellois que de visiteurs extérieurs, et une vingtaine d'enfants se sont enthousiasmés aussi bien pour les quines adultes que pour celles qui leur étaient dédiées. La soirée s'est déroulée dans une ambiance conviviale et détendue. Les crêpes et les sandwiches ont rencontré un franc succès !

Le 31 mars a eu lieu la traditionnelle et gratuite CHASSE AUX ŒUFS de Pâques. Une vingtaine d'enfants sont partis à la recherche des trésors déposés par les cloches. Les plus petits sont restés sur le terrain derrière la salle polyvalente, tandis que les plus grands ont exploré les rues du bourg. L'animation a enchanté tous les participants.

Le 6 avril, les villageois étaient invités au CABARET, le New Palace, digne héritage de l'ancienne Grange aux Loups. 51 personnes, soit un tiers du public, ont répondu à l'appel. Chaleureusement accueillis par la dynamique Marty et son mari, tous ont profité d'un spectacle de qualité : des danseuses enthousiastes, des performances impressionnantes de transformistes, une chanteuse talentueuse, et une visite surprise de Patrick Sébastien, qui a clôturé la soirée avec son célèbre tube Les Sardines.

La FÊTE DE L'ÉTÉ s'est tenue le 6 juillet. Une quinzaine d'équipes ont disputé le tournoi de pétanque, et une soixantaine de participants ont assisté à la traditionnelle soirée entrecôte/frites. DJ Chris a mis l'ambiance avec un karaoké de chansons populaires et une playlist allant des années 80 à aujourd'hui.

La FÊTE VOTIVE, quant à elle, a malheureusement été marquée par la pluie. Pas de tournoi de pétanque, une situation qui n'était pas arrivée depuis très longtemps ! Cependant, 60 personnes sont venues déguster l'aligot de Max, et les enfants ont apprécié les jeux de la ludothèque. Le vide-grenier était complet, mais de nombreux exposants sont partis avant l'averse annoncée. La fête s'est terminée dans la salle polyvalente, avec Mamadou qui a initié les enfants au djembé, et la banda d'Allasac, les Balles O'nez.

Pour OCTOBRE ROSE, 50 randonneurs ont emprunté les petites routes du village. Plus de 700 € ont été récoltés pour la lutte contre le cancer du sein, grâce à la participation de l'Étape Chapelloise.

Lors du TÉLÉTHON, une soixantaine de personnes ont participé à la marche traditionnelle reliant La Chapelle-aux-Brocs à Dampniat, suivie d'un repas maison partagé par une quarantaine de convives.

L'année s'est achevée avec la FÊTE DE NOËL le 15 décembre, offerte à tous les petits Chapellois. Tandis que les plus grands admiraient les tours du jeune magicien Yann, les plus petits attendaient l'arrivée du Père Noël pour un tour de calèche en sa compagnie. La distribution de cadeaux offerts par le CCAS a ravi les enfants, qui ont terminé leur après-midi avec un atelier bricolage et un goûter gourmand. Enfin, saluons les 18 gymnastes fidèles à leur séance hebdomadaire de renforcement musculaire chaque lundi, animée par la dynamique Nathalie Tournelle.

Ainsi, l'année 2024 s'achève sur un bilan mitigé : si les participants à nos animations ont passé de bons moments, leur nombre n'a pas suffi à équilibrer notre budget.

L'année 2025 sera donc placée sous le signe du changement, avec de nouvelles propositions pour vous donner envie de participer, de rencontrer vos voisins, et de vous investir dans la vie de notre village.

Nous espérons vous voir nombreux lors de notre Assemblée Générale, le vendredi 24 janvier à 20h, pour partager vos idées, vos envies, ou même rejoindre notre équipe pour continuer à relever ce défi.

Toute l'équipe du Foyer Rural vous souhaite une belle et heureuse année 2025, pétillante et chaleureuse

MANIFESTATIONS 2025

(sous réserve d'annulation si pas assez de bénévoles)

Samedi 22 mars

LOTO

Dimanche 20 avril

CHASSE AUX ŒUFS DE PAQUES

Samedi 28 juin

CONCERT POP-ROCK

Samedi 13 et dimanche 14 septembre

FÊTE VOTIVE / SOIRÉE KARAOKÉ / VIDE-GRENIER

Dimanche 12 octobre

RANDONNÉE D'OCTOBRE ROSE

Samedi 6 décembre

TELETHON

Dimanche 14 décembre

NOËL



Parties endiablées ...



L'aligot de Max



Repas partagé du Téléthon



Invité surprise au New Palace



■ ASSOCIATION JEUX-TU-ÎLE

Nous accueillons les enfants de 0 à 3 ans accompagnés d'un adulte les mardis et les jeudis matin de 9h30 à 11h30 à la salle de l'ancienne école, 13 rue de la Sudrie.

L'association permet aux enfants de se rencontrer et d'échanger autour d'activités proposées.

Nous organisons notre spectacle de printemps le samedi 29 mars 2025 avec la compagnie « ibisacoulisse », nous remercions monsieur le maire et la municipalité pour le prêt de la salle polyvalente.

Vous pouvez nous contacter au:

07.69.81.58.88 : Mme Larivet Bea - 06.20.71.12.93 : Mme Jubertie Sandrine



■ FNACA

Le Comité FNACA de Malemort, Venarsal, La Chapelle aux Brocs participe avec ses drapeaux aux cérémonies patriotiques et aux manifestations locales auxquelles il est invité par la Municipalité. C'est avec plaisir et reconnaissance que les membres du Comité constatent la présence et la participation des enfants et de la population aux diverses sollicitations.

Merci à Monsieur le Maire Michel Béril et à sa Municipalité pour leur soutien et l'aide apportée à notre Association.

L'ensemble du Comité FNACA présente à tous les Chapelloises et Chapellois leurs Meilleurs Vœux pour l'année 2025.

A ce jour notre Comité est toujours représenté par son Président Henri Thomas, Christian Pelle son vice Président, Jacqueline Guichard sa Trésorière et Jacques Vaurette son Secrétaire. Un nouveau Porte Drapeau Jean Pierre Feix oeuvre aux cotés de Jean Claude Neyrat et Jean Pierre Lascaux, Gilbert Servantie officie en Maitre de Cérémonie.



■ C.C.A.S

Centre Communal d'Action Sociale

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de La Chapelle-aux-Brocs est un pilier d'entraide et de solidarité dans notre village. Il s'engage activement à travers plusieurs missions clés :

- Écoute et accompagnement social : Le CCAS est à disposition des habitants pour répondre à leurs besoins, les orienter et les soutenir dans leurs démarches administratives.
- Prévention et actions solidaires : Des initiatives sont menées tout au long de l'année, comme les appels aux aînés pendant les périodes de canicule, distribution de colis gourmands aux aînés de 75 ans et plus non-inscrits au Club des Amitiés Chapelloises, ou l'organisation de Noël avec des cadeaux offerts aux enfants en partenariat avec le Foyer Rural.
- Aides spécifiques : Participation aux frais de cantine scolaire selon un barème défini, et instruction des dossiers d'aides sociales auprès des organismes compétents.



Le CCAS œuvre pour renforcer la cohésion et garantir à chacun un accompagnement adapté. Pour toute information, rendez-vous à la mairie

28 rue du bourg
Tel : 05 55 92 98 00
Mail : lachapelleauxbrocs@wanadoo.fr

Corrèze autonomie :
 vous bénéficiez d'un accompagnement par un référent unique de proximité
Pour plus d'information ou être accompagné(e) :
Tel : 05 55 19 19 19
Mail : www.correze.fr/autonomie

■ Espace A. Teyssandier

Des activités pour tous à l'Espace Adrien Teyssandier de Cosnac

Grâce à une convention entre La Chapelle-aux-Brocs et la commune de Cosnac, les habitants de notre village bénéficient des mêmes tarifs que les Cosnacois. Ce lieu dynamique propose une grande variété d'activités, adaptées à tous les âges.

L'Espace Adrien Teyssandier offre des activités culturelles, sportives et de loisirs ouvertes aux enfants comme aux adultes. Parmi les nombreuses options proposées, vous pourrez découvrir des ateliers artistiques, des cours de sport, des activités pour les enfants ...

Pour consulter la liste des activités, les horaires et les modalités d'inscription, rendez-vous directement à l'Espace Adrien Teyssandier à Cosnac ou sur leur site internet.

Accueil et renseignements :
Espace Municipal Adrien Teyssandier
35 Avenue du 19 Mars 1962 - 19360 Cosnac
Tel : 05.55.92.82.97 ou Cosnac.fr

Vie associative

■ Les Amitiés Chapelloises

Notre association fut créée il y a une quarantaine d'années, par des aînés de la commune. Nous continuons à faire grandir le club, malgré les anciens qui nous quittent, des jeunes seniors rentrent, ils sont les bienvenus. Nous serons en 2025, 67 adhérents.

Les Aînés se réunissent trois fois par mois dans la salle des Associations, les uns font de la couture, tricot et broderie et une fois par mois, les messieurs et les dames se retrouvent pour les jeux de cartes, et tout cela dans une grande convivialité.

Nous organisons deux repas par an, l'un à Noël et l'autre au printemps, ainsi qu'une sortie d'un jour dans la région.

Prévisions pour 2025 : loisirs belote et jeux, premier jeudi de chaque mois à 14 h, atelier couture et broderie deux fois par mois le mardi à 14 h, ce qui nous permet de faire une expo-vente à la fin de l'année.

Toutes celles et tous ceux qui veulent nous rejoindre seront les bienvenus au club.

La Présidente, Yvette Cusson



■ Association des Seniors Connectés de la Corrèze



Cette association pour les personnes de 60 ans et + résidant sur les communes de l'Agglo de Brive vous offre de nombreux avantages.

En plus d'être un lien des différentes actions menées sur tout le territoire (Mairie, Ccas, Département, Agglo,...) des réunions, des ateliers vous informeront sur les différents modes de connexion, sur la domotique et le numérique qui facilitent déjà le bien vieillir à domicile en assurant sécurité et confort.

Grace à nos ateliers Mémoire et Équilibre vous resterez longtemps en grande forme intellectuelle et physique.

Les moments conviviaux, les sorties, les voyages, les repas et les goûters dansants que nous partageons vous permettront de faire de nouvelles connaissances, et si besoin de rompre l'isolement et la solitude, favorisant ainsi une vie sociale active, enrichissante et joyeuse.

Contact : 05 55 24 17 45

Mail : icabrivesud@orange.fr

8 Avenue André Jalinat - 19100 Brive-la-Gaillarde



UN ÉCLAIRAGE PUBLIC PLUS ÉCONOME

La commune de La Chapelle-aux-Brocs, en collaboration avec la FDEE19 (Fédération départementale d'électrification et d'énergie) et le département, va améliorer son éclairage public, une initiative écologique et économique intitulée « Eclairons demain ».

Elle vise à améliorer l'efficacité de l'éclairage public en réduisant la consommation d'électricité. Les anciens dispositifs d'éclairage vont être remplacés par des systèmes LED, bien plus économes en énergie que les lampes traditionnelles.

Pour la commune, cette transition se traduira par des économies substantielles sur les factures d'éclairage public.



20 ans de tri avec vous
pour préserver
notre environnement
Merci !

INFORMATION SIRTOM


Depuis de nombreuses années, le tri multi-filières (papier, carton, plastiques, métaux, verre...) est pratiqué par chacun d'entre nous, permettant de réduire fortement notre bac d'ordures ménagères. Cette année, les litrages de tri sélectif ont, dans de nombreuses communes, dépassé les litrages d'ordures ménagères. Ainsi, sur notre commune, le taux de présentation des bacs d'ordures ménagères est de 35% soit une présentation des bacs de moins d'une semaine sur deux. De ce fait, il était important pour notre collectivité de réfléchir à un nouveau mode de service afin de s'adapter aux changements de comportements des usagers tout en maîtrisant les coûts. Aussi des modifications vont avoir lieu dans notre commune à compter de la semaine du 13 au 17 janvier 2025 avec :

- **Une diminution de la fréquence de collecte des ordures ménagères (bac avec couvercle marron) à une fois tous les 15 jours, les vendredis matins des semaines paires.**
- **Le maintien d'une collecte de tri sélectif (bac avec couvercle jaune) à une fois tous les 15 jours, les vendredis matins des semaines impaires.**

Pour palier à ce passage à la quinzaine, la commune de La Chapelle-aux-Brocs va s'équiper de 4 colonnes enterrées à côté de la salle polyvalente. Ce point de collecte accessible à tous les usagers 24h/24 et 7j/7 vous permettra de déposer votre tri sélectif. Un badge sera nécessaire pour l'ouverture des colonnes, il sera à demander auprès du SIRTOM.

Syndicat Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères
CS 11019 - Avenue du 4 juillet 1776 - 19315 BRIVE CEDEX

N°Vert 0800 204 054

www.sirtom-region-brive.net  Sirtom de la Région de Brive



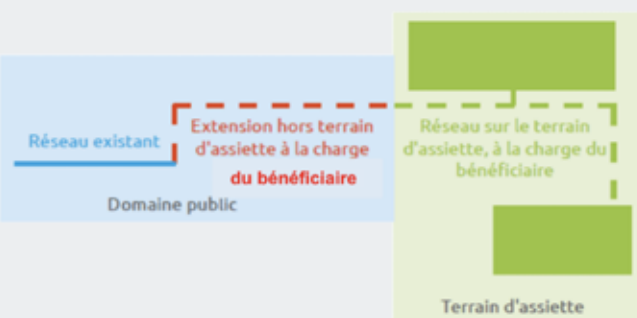
LETTRE D'INFOS

FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE D'ÉLECTRIFICATION ET D'ÉNERGIE DE LA CORRÈZE

EVOLUTION DES CONDITIONS DE PRISE EN CHARGE DES EXTENSIONS AU RÉSEAU PUBLIC D'ÉLECTRICITÉ

En application de la loi du 10 mars 2023 relative à l'Accélération de la Production d'Énergies Renouvelables (loi APER), l'ordonnance du 23 août 2023 procède à une restructuration du chapitre du code de l'énergie relatif au raccordement au réseau public d'électricité, afin d'en améliorer la lisibilité.

Désormais, la contribution due par les collectivités en charge de l'urbanisme (CCU) pour la part de l'extension située hors du terrain d'assiette de l'opération est supprimée.



La décision de l'assemblée délibérante au 1^{er} janvier 2025

En conséquence des éléments précisés et vu la délibération du Comité Syndical en date du 5 novembre 2024, le bénéficiaire de l'autorisation d'urbanisme (permis de construire et/ou déclaration préalable) sera le seul débiteur de la contribution, qu'elle concerne la partie d'extension située sur le terrain d'assiette du projet ou en dehors dudit terrain. La collectivité ayant délivré l'autorisation d'urbanisme et la FDEE 19, maître d'ouvrage des extensions des réseaux, n'auront plus à s'acquitter de cette contribution.

Conformément aux décisions de notre assemblée délibérante, je vous informe des obligations suivantes pour la rédaction des avis électriques :

- Pour les CU, **DATE D'EFFET le 22 novembre 2024**, l'avis électrique devra mentionner, en cas d'extension (réseau électrique à plus de 30ml) que le redevable du montant des travaux de raccordement au réseau électrique sera le demandeur en application de la loi APER du 10 mars 2023 et de l'ordonnance n°023-816 du 23 août 2023.
- Pour les PC, **DATE D'EFFET le 1^{er} janvier 2025**, l'avis électrique devra mentionner, en cas d'extension, que le redevable du montant des travaux de raccordement au réseau électrique sera le demandeur et il devra être précisé le linéaire de réseau construit ainsi que son coût déduit de la réfaction (PCT 40%). C'est la date du DEPOT du PC qui définit le financeur des travaux. Exemple, un PC déposé en mairie le 29/12/2024, le SIE finance, un PC déposé en mairie le 02/01/2025, le demandeur finance.

Ces deux informations concernent **tous les demandeurs** à l'exception des extensions propres aux communes.

Conformément aux décisions de notre assemblée délibérante, il devra être appliqué, pour le calcul des participations, les modalités suivantes :

- Pour un particulier, une collectivité autre que la commune, un établissement public, un agriculteur, le montant forfaitaire sera de 90€ par mètre linéaire de tranchée que le tracé soit souterrain ou aérien. Vous devrez appliquer une moins-value de 30€/ml pour la partie de tranchée remise avec la gaine. La convention de participation financière sera établie avec ce forfait et la participation financière définitive sera calculée au regard des dépenses réelles des travaux sans toutefois dépasser le montant inscrit dans la convention (plafond de la participation).
- Pour un professionnel, opérateur économique ou promoteur, le montant de la participation sera calculé au réel comme précédemment.

RAPPEL : TOUTE DÉLIVRANCE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE OU D'UNE DÉCLARATION PRÉALABLE



devra être accompagnée d'une demande d'extension à fournir au pétitionnaire et à renvoyer à la FDEE 19. Vous devrez informer le pétitionnaire qu'il devra déposer une demande de branchement à effectuer auprès d'Enedis.

À compter du
6 janvier 2025



ragoillardit son réseau



DANS TOUTE L'AGGLO

Libéo à la demande > Mode d'emploi

1 JE PRÉPARE MON DÉPLACEMENT



- Je m'inscris et je transmets mon nom, prénom, adresse, téléphone.
- J'identifie le point d'intérêt ainsi que l'horaire auquel je souhaite être déposé (et celui pour le retour).

2 JE RÉSERVE : 3 choix possibles



Application LIBÉO
Préparer et planifier vos déplacements



libeo-brive.fr
Réservation possible jusqu'à 2 heures avant mon déplacement sous réserve de disponibilités et de temps de trajet compatible



05 55 74 20 13
Du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

- Je transmets les informations requises en fonction de mon mode de réservation
- Je renseigne mon adresse de prise en charge.
- J'indique le nombre de personnes qui voyagent avec moi.
- Si je réalise un aller-retour, 2 réservations sont nécessaires (vous pouvez effectuer plusieurs réservations pour des trajets quotidiens).
- Un mail de confirmation de réservation m'est envoyé.

3 JE VOYAGE



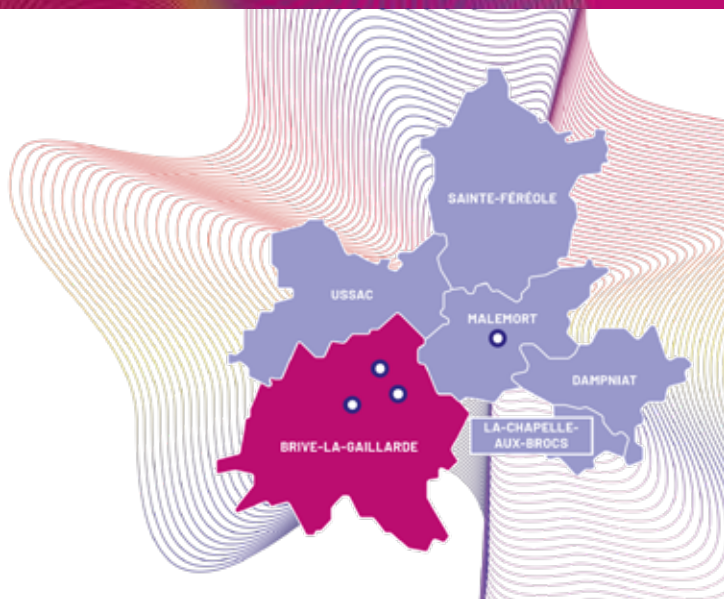
- Je vérifie l'horaire qui m'est confirmé par SMS ou notification sur l'application 1 heure avant l'arrivée de mon véhicule.
- J'attends à l'adresse renseignée 5 minutes avant l'heure du rendez-vous.
- Je monte à bord et valide mon titre de transport. Le minibus me conduit à mon point d'intérêt.

Transport à la Demande > Zone B

Points d'intérêts de destination et/ou prise en charge :

- Malemort - Centre commercial Est
- Hôpital de Brive
- Parking des 3 Provinces
- Place du 14 Juillet

Je peux poursuivre mon voyage en empruntant les lignes régulières en correspondance dans l'heure.



>> Sens Aller

Zone TàD - B >> Montée uniquement : **La Chapelle aux Brocs / Dampniat / Malemort Sainte Féréole / USSAC / Brive Coteaux Nord**

Malemort - Centre commercial Est	Horaires déterminés au moment de la réservation							
Brive - Centre Hospitalier	Horaires déterminés au moment de la réservation							
Brive - P+R 3 Provinces	Horaires déterminés au moment de la réservation							
Brive - Place du 14 Juillet	8h55	9h55	10h55	11h55	12h55	13h55	14h55	15h55

>> Sens Retour

Brive - Place du 14 Juillet	9h00	10h00	11h00	12h00	13h00	14h00	15h00	16h00
Brive - P+R 3 Provinces	Horaires déterminés au moment de la réservation							
Brive - Centre Hospitalier	Horaires déterminés au moment de la réservation							
Malemort - Centre commercial Est	Horaires déterminés au moment de la réservation							

Zone TàD - B >> Descente uniquement : **La Chapelle aux Brocs / Dampniat / Malemort Sainte Féréole / USSAC / Brive Coteaux Nord**

EN CAS D'ANNULATION

Je préviens au plus tard 2 heures avant mon départ par téléphone ou via l'application Libéo.
Attention : 3 réservations de voyage non réalisées et non annulées provoqueront l'exclusion temporaire du service.



Ils sont arrivés à la Chapelle-aux-Brocs ...

- Ambroise COJAN né le 24 Juillet 2024, fils de Antonin COJAN et de Gaëlle TRONCHE domiciliés 760 Route de la Chapelle.
- Charly, Florian, Mickaël TRUMEL né le 25 Septembre 2024, fils de David TRUMEL et de Mélanie GOURIER domiciliés 1360 Route de la Chapelle.
- Julia, Lucy, Maddy TRUMEL née le 25 Septembre 2024, fille de David TRUMEL et de Mélanie GOURIER domiciliés 1360 Route de la Chapelle.
- Gabrielle ALLARD née le 6 Décembre 2024, fille de Valentin ALLARD et de Justine PASQUIER domiciliés 832 Route de La Chapelle.

Ils nous ont quittés ...

- Monsieur Jacques COSTE décédé le 31 Mars 2024 à l'âge de 88 ans.
- Monsieur Henri CLUZAN décédé le 28 juin 2024 à l'âge de 80 ans.
- Madame Jacqueline COSTE née NADIRAS décédée le 5 Juillet 2024 à l'âge de 89 ans.
- Madame Mireille SOURZAC décédée le 13 novembre 2024 à l'âge de 67 ans.



Décès de Jacques Coste, ancien maire

Jacques Coste, né à la Chapelle-aux-Brocs, le 18 février 1936, nous a quittés le 31 mars 2024. Installé dans la commune, berceau de ses racines familiales, son grand-père en a été maire, de 1963 à 1965, il était aimé et apprécié de ses concitoyens, c'était « Jacky » pour tout le monde. Une vie bien remplie, 30 ans à la SNCF, et une ferme d'une vingtaine de bêtes. Sa famille tenait une place primordiale dans son cœur.

Mais son parcours a été bousculé durement et marqué par des épreuves. Son père, chef d'équipe à la SNCF est décédé jeune d'un accident du travail. A ce drame familial,

s'ajouteront le décès accidentel de son fils, et la santé de son épouse, restée handicapée, suite à une chute lors d'une sortie.

Il s'implique dans la vie municipale, premier adjoint de Jean Gaucher de 1971 à 1989 et de 1995 à 2001, puis Maire de 2001 à 2008. On se rappellera de sa disponibilité et de son dévouement pour sa commune qu'il aura servie durant 31 ans.

Parmi ses réalisations, l'agrandissement de la salle polyvalente, l'assainissement collectif du village de Germane et l'intégration de la commune dans la Communauté d'Agglomération de Brive qui comptait alors 14 communes, il en sera un des Vice-Présidents, sous la présidence de Bernard Murat, Maire de Brive.

Membre fidèle du club « Les Amitiés Chapelloises », accompagné de son épouse, ils ont partagé les moments conviviaux, repas, et voyages.

Très attaché à sa commune, malgré ses épreuves, Jacky suivait et honorait de sa présence toutes les manifestations qui s'y déroulaient.

Les obsèques civiles ont eu lieu au cimetière le jeudi 4 avril à 15 heures, Une foule nombreuse l'a accompagné à sa dernière demeure. Michel Béril, maire a rendu un vibrant hommage à cet ancien maire, et à son ami de toujours dans un discours chargé d'émotion. Il a présenté au nom de la commune et en son nom personnel ses sincères condoléances à toute la famille.

« C'est un ami qui s'en va aujourd'hui, mais bien plus que cela, une mémoire de la commune ».

Informations

La mission locale

8 avenue André Jalinat
19100 Brive
☎ 05.55.17.73.00

Infirmières libérales

Céline ROMAGOSA et Céline DE SOUSA
35 rue du Bourg
19360 La Chapelle aux Brocs
☎ 07.88.49.82.78 / 06.08.12.99.86

Kinésithérapeutes

Céline SENÉ et Jonathan DIVET
30 rue du Bourg
19360 La Chapelle aux Brocs
☎ 05.55.86.15.72

Assistante sociale

Nathalie COLLET
☎ 05.19.07.81.31

Presse

La Montagne et la Vie Corrèzienne - Marcelle VAUXEL
☎ 05.55.92.98.28 • ✉ gerard.vauxel@wanadoo.fr

Assistantes maternelles

Muriel ISCHARD
Le Genier
19360 La Chapelle aux Brocs
☎ 06.44.06.05.77
Christelle PUYDEBOIS
823 route de La Chapelle
19360 La Chapelle aux Brocs
☎ 05.55.92.04.79

Les associations

Les Amitiés Chelloises (Mme CUSSON)
☎ 05.55.92.97.79
Le Foyer Rural (Mme RAYMOND)
☎ 06.77.80.87.66
La Société de Chasse (Mr MURAT)
☎ 06.12.85.42.24
Jeux-Tu-Ile (Mme LARIVET & Mme JUBERTIE)
☎ 07.69.81.58.88 - 06.20.71.12.93
FNACA (Mr THOMAS)
☎ 05.55.92.02.61

Paroisse Saint Martin

☎ 05.55.92.07.11

■ Collecte des déchets

Ordures ménagères (bac marron)

vendredi matin (semaines paires)

Recyclable (bac jaune)

vendredi matin (semaines impaires)

La déchetterie de Malemort

Du lundi au samedi : 9h-12h / 14h-18h

■ Collecte du verre

Des colonnes récup'verres pour les bouteilles, bocaux et pots en verre sont disponibles aux points suivants :

- **Parking de la salle polyvalente**
- **Jonction RD 141 (en bas du lotissement)**

Le dépôt des ordures ménagères est strictement interdit au pied des colonnes Récup'Verres.

■ Emploi du feu

Selon l'article 3 de l'arrêté préfectoral portant réglementation de l'usage du feu sur le département de la Corrèze :

- Le brûlage à l'air libre, en tout lieu et en toute période, de tout type de produits et de matières tels que palettes, produits pétrochimiques, câbles, cartons, papiers... est interdit.
- Il est interdit, en toute période, de procéder au brûlage des végétaux sur pied ou à l'écobuage, sauf par dérogation prévue par l'article 4.
- Le brûlage des déchets ménagers est interdit en toute période.

■ Bruits de voisinage

Selon l'article 20 de l'arrêté préfectoral portant réglementation des bruits de voisinage, les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur ne sont autorisés que :

- **les jours ouvrables : 8h30 à 12h00 et de 15h00 à 19h00**
- **les samedis : 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00**
- **les dimanches et jours fériés : 10h00 à 12h00**



"SERVIR"

Secouristes
Croix Blanche de Corrèze
☎ 06.28.75.62.48
✉ croixblanche19@orange.fr
Siège social : 122, rue Pierre Chaumeil 19100 Brive

instagram : secouriste_croix_blanche19
Facebook : Croix Blanche Corrèze

LA MAIRIE

Ouverture de la Mairie:

Lundi : 8h30 - 17h30

Mardi : 8h30 - 12h / 14h - 17h30

Mercredi : 8h30 - 12h00

Judi : 8h30 - 12h / 14h - 17h30

Vendredi : 14h00 - 17h30

Permanence des élus le samedi matin de 10h00 à 12h00 sur rendez-vous.

Mairie de La Chapelle aux Brocs

28 rue du Bourg
19360 La Chapelle aux Brocs

☎ 05.55.92.98.00
✉ lachapelleauxbrocs@wanadoo.fr

Les entreprises



locales

DOMAINE DE LA CHAPELLE EN CORRÈZE

Auberge avec Gîtes, Appartements et Piscine
150 rue du Bos
09 83 66 41 47

ETAPE CHAPELLOISE

Bar-Restaurant-Epicerie
Rue du Bourg
05 55 74 86 61 | 06 30 03 29 82
www.etape-chapelloise.fr

COLAS SUD OUEST

**Travaux Publics, Chaussée-Enrobés
Tous travaux pour particulier**
Le Pont des Molières
05 55 92 24 80

SAS MURAT

Terrassement, Location de matériel TP
2085, Route de La Grange
05 55 92 12 12 | 06 84 51 08 97

ROSE-MARIE RAIMUNDO

**Création de sacs, bijoux, accessoires,
décos et autres**
34 impasse du Peuch Martial
06 70 51 82 52

GDS AUTO 19

Garage automobiles toutes marques
Le Pré Lafon
05 55 85 58 95 | 06 10 09 60 50

MURAT THIERRY

**Service à la personne petit jardinage, aménagement et
entretien parcs et jardins**
316 Impasse de la garenne
06 11 17 46 73 | muratthierry@sfr.fr

CELINE SENÉ | JONATHAN DIVET

Kinésithérapeutes
30 rue du Bourg
05 55 86 15 72

POTERIES CHAPELLOISES

Artisan Potier, Créations
Rue de la Sudrie
06 09 85 99 72

ANGIE CRÉATIONS

Créations fleurs séchées
Angélique Cusson
27, rue de la Croix du Genier
06 70 30 10 73 | facebook : angie.creations.correze

DETECT RÉSEAUX

Détections de réseaux, fosses, cuves
Sébastien Mons
155 Rue du Bos
06 07 11 87 34 | smons@detect-reseaux.fr

CABARET NEW PALACE

Cabaret Music Hall
Le pont du Cayre
06 80 14 74 76 | 05 55 24 83 05

CRÉA'PEINTURE

Peinture tout support - Revêtement de sol
Jérémy Chatelain
55 Impasse du Peuch Martial
06 12 90 94 99 | creapeinture19@gmail.com

SARL BERGAMASCO

Maçonnerie-Restauration
Le Pont du Cayre
05 55 92 05 71 | 06 71 11 70 89

ESSENTIEL PAYSAGE

Jardinier-Paysagiste
Julien Bonnaire
Rue du 19 Mars 1962
06 38 04 99 71

M.A COUTURE

Atelier de Confection
Retouches - Broderies et Flocages
37 rue du Bourg
05 55 88 14 56

VERGNE CHRISTIAN

Créateur & fabricant d'horloges à mécanismes bois
Restauration de pendules anciennes
Pré de Lafon
06 85 69 46 21

CÉLINE ROMAGOSA | CÉLINE DE SOUSA

Infirmières libérales
35 rue du Bourg
07 88 49 82 78 | 06 08 12 99 86